

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au Complexe Sportif – salle du Dojo – Boulevard du 8 mai 1945 à DENAIN (59220), afin de garantir des conditions satisfaisantes de sécurité, de santé et de confort pour les élus, les agents municipaux et le public, en raison des conditions climatiques particulières liées à l'épisode de canicule. Il s'est tenu à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 19 Juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 27

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, RYSPERT, COTTON, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUÏ, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, BOUILLEZ, HOCHART, FEDDAL.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame ZEGGAR (*pouvoir à Monsieur COTTON*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame DUFOUR-MALLE (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame WATTEAU (*pouvoir à Madame BOUILLEZ*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame MESSAOUI (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 17/2 : PROPRIÉTÉS COMMUNALES. ACQUISITIONS – CESSION.
PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Acquisition d'immeubles bâtis à Monsieur LACOTTE Antoine – Impasse de l'Enclos à DENAIN (AS 272 à 281).

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le programme de renouvellement urbain du centre de Denain prévoit notamment la rénovation du secteur de la place Wilson avec 3 objectifs dont la création d'un nouveau groupe scolaire de centre-ville.

Des fouilles archéologiques préventives menées sur ce secteur ont mis en évidence la présence de fondations d'une église abbatiale et de sépultures médiévales rendant inenvisageable la réalisation du projet de construction d'un établissement scolaire réunissant les écoles Victor Hugo et Emile Zola initialement prévue sur la place Wilson.

Le projet s'est reporté sur l'emprise élargie de l'école Zola avec le même contenu à savoir :

- un pôle maternelle (*effectif moyen de 128 élèves*),
- un pôle élémentaire (*effectif moyen de 295 élèves*),
- un pôle périscolaire,
- un pôle restauration collective,
- un pôle accueil et administration.

Par délibération du 30 avril 2026, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de l'immeuble bâti situé 190 bis rue de Villars à Denain, cadastré section AS n° 282. Cet immeuble étant nécessaire au futur projet du groupe scolaire.

Le nouveau foncier nécessaire au projet intègre dix garages situés impasse de l'Enclos cadastrés section AS n° 272 à 281, appartenant à Monsieur LACOTTE Antoine.

.../...

Un accord est intervenu au prix de 50 000 € pour l'ensemble des garages.

La Direction de l'Immobilier de l'Etat a été régulièrement consultée. (Avis rendu le 05/05/2026)

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

La rédaction de l'acte authentique sera confiée à l'Etude de Maîtres DE CIAN-LHERMIE – MASSIN – THERY-MASSIN, titulaires d'un Office Notarial sis 124 bis rue de Villars à DENAIN pour l'acquéreur.

L'exonération fiscale, dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts, sera sollicitée.

Vu l'article L.2241-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 05 mai 2026 ;

Considérant que cet immeuble est nécessaire au futur projet de groupe scolaire Zola ;

Considérant la proposition d'acquisition par la Commune au prix de 50 000 € acceptée par Monsieur LACOTTE Antoine propriétaire de dix garages situés Impasse de l'Enclos à DENAIN, cadastré section AS n°s 272 à 281 ;

Il est demandé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à Monsieur LACOTTE Antoine propriétaire de dix garages situés Impasse de l'Enclos à DENAIN, cadastrés section AS n°s 272 à 281, au prix de 50 000 €.

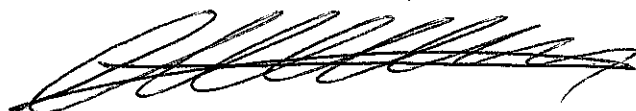
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et/ou un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

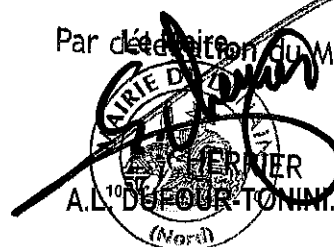
Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Par délégation du Maire



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....